



Les discours

n°3, diffusion du jeudi 24 novembre 2011

JOURNEE du Mercredi 23 novembre

Débat : LES COLLECTIVITES ONT-ELLES ENCORE LES MOYENS D'INVESTIR

- Interventions dans le débat de Monsieur François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie2

ATELIER BIEN VIEILLIR DANS LA COMMUNE

- Intervention de Madame Marie-Anne MONTCHAMP, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la cohésion sociale5

ATELIER SPORT POUR TOUS : QUELLES PRATIQUES, QUELS EQUIPEMENTS

- Intervention de Monsieur David DOUILLET, ministre des Sports7

LES SCRUTINS

- Les résultats du vote9

**Interventions dans le débat de Monsieur François BAROIN,
ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie**

**Tout d'abord, bonjour à toutes et à tous,
et je voudrais saluer particulièrement le Président
PÉLISSARD.**

Je voudrais dire que si je suis là comme membre du gouvernement, c'est aussi un maire qui parle. Je suis maire depuis 1995 et donc ces problématiques, je les connais, je les pratique et nous en avons souvent discuté les uns avec les autres pour confronter nos expériences et imaginer quelles pouvaient être les solutions les plus efficaces.

Peut-être un mot sur la situation globale des finances publiques dans laquelle les collectivités locales, comme acteurs majeurs de l'irrigation de l'activité économique, ont évidemment une responsabilité partagée. Nous avons trois sources de dépenses : les dépenses de l'État directement, les dépenses de l'assurance maladie, et la gestion des flux de transfert des dotations de l'État aux collectivités locales.

Ce qui est demandé depuis deux ans dans les budgets 2011 et dans la perspective 2012, c'est effectivement un effort, c'est-à-dire une part de responsabilité des collectivités locales dans l'acceptation d'un gel des dotations de l'État, au moins pendant trois ans, le temps que nos finances publiques puissent revenir à un niveau plus favorable.

Je crois que nous sommes tous concernés. Nous avons tous cette part d'effort et de compréhension à avoir dans cette période que notre pays traverse et que globalement la zone euro traverse également et qui n'est pas facile.

Là-dessus, s'est rajoutée à la crise de la zone euro une problématique autour des banques.

Parmi les banques, il y en avait une très particulière, qui s'appelle Dexia, dont une très grande part de l'activité était d'être un prêteur important vis-à-vis des collectivités locales.

Et son modèle économique a été mis en très grande difficulté en 2008-2009. La direction de l'établissement a changé. La France et l'État belge se sont entendus. Je rappelle que Dexia est belge à 60 %, et la France est un partenaire à plus de 30 %. C'est un partenaire important, mais il n'est pas dominant dans ce dispositif. En revanche, il est très directement concerné par les positions de Dexia dans les prêts aux collectivités locales sur la partie française.

Un certain nombre d'actifs ont été vendus.

Et puis la crise du mois d'août qui a accéléré le phénomène a mis en difficulté le modèle économique de cette banque en provoquant une raréfaction de la liquidité.

Des décisions importantes ont alors été prises, notamment celle, pour la partie française qui nous concerne, collectivités locales et État, de revenir à un schéma que nous avons connu par le passé, qui était très bien.

Il consiste à d'offrir dans le temps et dans la durée une structure publique mettant en partenariat deux institutionnels familiers des collectivités locales sur un schéma extraordinairement simple : des taux uniformes pour tous, avec une durée de l'ordre de 15 ans, qui permet d'avoir un peu de profondeur de champ pour des investissements des collectivités locales.

Je termine cette parenthèse en vous indiquant ce qui se met en place.

Ce qui se met en place, c'est un consortium public entre la Caisse des dépôts et consignations et La Banque postale, le plus tôt possible, nous l'espérons, Monsieur le président DESTOT. Son rôle sera évidemment d'occuper un espace important dans l'accès au crédit pour les collectivités locales.

Par ailleurs, il faut évidemment que les banques poursuivent leur activité de prêt aux collectivités locales.

On voit bien les tensions qu'il y a depuis plusieurs semaines. On voit bien les difficultés que les uns et les autres ont vis-à-vis de leur banquier pour négocier des prêts sur des financements à plus long terme.

Il faut bien avoir en tête que la situation de nos finances publiques et la réduction des déficits va avoir comme conséquence, quoi qu'il arrive – je dis bien « quoi qu'il arrive » – une réduction de la durée des prêts. Cela veut dire que la profondeur de champ qu'on avait il y a quelques années, avec des prêts sur 25 ou 30 ans, sera probablement plus réduite.

Il faut l'intégrer dans les plans de charge de vos mandats.

Il faut certainement l'intégrer dans l'élasticité des différents projets.

Un maire ne pourra peut-être plus faire en un mandat ce qu'il avait prévu, mais il le fera en un mandat et demi. Est-ce si grave pour la confiance accordée par les administrés ? Ce qui compte, c'est qu'il y ait une perspective, un projet, dont les administrés s'approprient la dynamique. Mais il faudra avoir bien en tête cette contrainte.

Nous aurons des durées de remboursement moins longues, mais avec des prêts et une structure qui seront protégés.

Est-ce que le jeu doit être ouvert sur l'accès et est-ce qu'il faut accompagner la démarche souhaitée par les associations représentatives des élus ?

Il n'est question pour l'État de s'opposer à ce dispositif. C'est une volonté, nous l'enregistrons. Nous constatons avec intérêt cette volonté de coordonner le dispositif, mais il est du devoir de l'État de mettre tout le monde au même niveau : c'est-à-dire que les collectivités locales ont leur part à prendre en matière de partage de l'effort de réduction de déficit public.

Deuxième élément de réflexion, il faut le faire dans le temps.

Avec l'affaire Dexia, il faut laisser la CDC et La Banque postale se mettre en place pour voir quel espace la nouvelle entité va occuper.

C'est pour cela que je trouve que dans leur grande sagesse, les rapporteurs généraux au Sénat et à l'Assemblée ont utilement proposé un calendrier assez court, un rapport qui permet de donner la profondeur de champ nécessaire à la création de cette Agence de financement.

Ensuite ce seront des modalités d'accompagnement par des dispositifs de nature fiscale pour les établissements publics, puisque cette agence sera un établissement public et aura ensuite des comptes à rendre à l'autorité de contrôle prudentiel.

Cela pourra avoir un avantage et un mérite. C'est, en effet, un grand pôle public, un pôle soutenu qui n'ira pas plus loin que les 50 % d'occupation de l'espace de l'activité de prêts aux collectivités locales, et les autres banques traditionnelles qu'on connaît, les Caisses d'épargne ou le Crédit Agricole.

Mais il est probable qu'un certain nombre de banques vont réduire leur implication dans ce secteur parce que ce n'est pas très rentable. En revanche, nous avons besoin de plusieurs acteurs pour faire jouer la concurrence naturelle, mais avec une ligne qui est d'entraîner les collectivités locales sur un système de prêt protégé, sanctuarisé, et qui garantisse naturellement la traçabilité du suivi de l'argent du contribuable.

Plusieurs autres questions ont été posées. Je répondrai peut-être à la dernière, dans laquelle il y a évidemment, à la fois, une force de conviction parfaitement respectable et des choses avec lesquelles on est pleinement d'accord.

Mais l'ancien ministre du Budget et actuel ministre des Finances que je ne suis ne peut être tout à fait d'accord avec la phrase « Ce n'est pas l'argent qui manque ».

Malheureusement, l'argent manque un peu et il manque même beaucoup.

(Sifflements.)

Vous pouvez siffler une évidence. Je veux dire que ce sont des chiffres. Des chiffres sur des déficits. Ces déficits, ils sont collectifs. Ils sont partagés. Et ils sont partagés par tous les gouvernements de droite et de gauche puisque cela fait 30 ans que nous finançons les politiques publiques à crédit.

Et ce qui frappe la France aujourd'hui frappe tous les autres pays. On peut contester les choix faits par ce gouvernement, mais la dette américaine n'a jamais été aussi élevée. La dette britannique n'a jamais été aussi élevée. La dette allemande est du même niveau que la dette française. L'Espagne a un niveau de dette peu élevée mais un taux de chômage élevé.

Il y a une conséquence de cette crise que nous avons vécue en 2008-2009, qui a été un acte fort de la part des États pour sauver non pas tant les banquiers que l'activité économique, les emplois, et éviter une récession trop importante avec des cortèges sociaux et des drames humains. Et aujourd'hui nous avons donc, au sein de la zone euro, à gérer une crise de la dette, et nous avons des économies à faire.

- Concernant la taxation du secteur financier :

La France est aux avant-postes de ces négociations internationales. Nous marchons main dans la main avec l'Allemagne notamment pour imposer cette taxe sur les transactions financières à l'échelle de la zone euro, déjà, et si on peut l'étendre à toute l'Union européenne, nous le ferons.

Nous avons porté cette problématique dans l'enceinte du G20, ce qui représente 85 % de l'économie mondiale. Mais nous avons en face de nous tout le monde anglo-saxon dont la culture ne lui permet pas d'aller sur ce terrain.

Et nous ne pouvons pas le faire complètement seuls parce que dans ce cas nous serions totalement isolés, et l'ensemble des activités financières iraient à l'extérieur.

Cela étant, il faut bien considérer comme un péché contre l'esprit que toute la mobilité soit aujourd'hui taxée, sauf les transactions financières.

Quand on cède un logement, on paye des droits de mutation, qui sont des impôts. Lorsqu'on achète quelque chose, on paye une taxe, la TVA. Et sur les transactions financières, il n'y a pas de taxation !

C'est une conviction qui est vraiment portée haut et fort par le gouvernement, qui est partagée de part et d'autres des différents bancs des hémicycles de l'Assemblée et du Sénat. Il y a un consensus politique sur ce point pour récupérer de l'argent.

Où l'affecter ? Probablement pour partie à la réduction de notre déficit. Sur le plan international pour assurer le développement. Certainement pour partie également à des éléments de protection de notre modèle social.

Donc il n'y a pas que des divergences, il y a des points de convergence. Mais je le dis : nous sommes dans une période d'effort collectif. Nous devons réduire nos déficits.

Nous avons pour objectif de revenir à un déficit zéro. Et cela, pour une raison qui, politiquement, me semble-t-il, ne peut pas être remise en cause, c'est une question de souveraineté : plus nous aurons réduit notre déficit, moins nous dépendrons des marchés, plus nous serons souverains, autonomes et indépendants dans les choix des politiques publiques que nous proposerons aux Français.

- Par rapport à l'intervention précédente sur l'évolution de la taxe professionnelle et ses modalités d'application.

Tout le monde a dit, à droite et à gauche, que cette taxe avait un double vice : elle portait sur les entreprises qui créaient de

l'emploi, elle portait sur les entreprises investissantes et donc, à terme, créaient de l'emploi. Et c'était donc un cercle un peu vicieux dans lequel nous étions entrés.

Un gouvernement de gauche avait pris une bonne décision en supprimant la part additionnelle de la fiscalité qui pesait à travers la taxe professionnelle.

C'était une bonne décision et nous l'avons accompagnée.

Et le gouvernement actuel a mis en place cette réforme qui vise à alléger le poids de la fiscalité qui pèse sur les entreprises, notamment à dimension industrielle, et ensuite, par un très important travail parlementaire, d'améliorer l'équilibre entre la CVAE, (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) la contribution économique territoriale. L'objectif est de libérer les énergies sur le plan économique pour la création d'emploi et pour la préservation des emplois dans nos bassins de territoire.

Nous faisons tous, les uns et les autres, beaucoup pour assurer le développement de parcs d'activités économiques, soit thématiques, soit d'intérêt régional, soit d'intérêt national, et nous souhaitons naturellement que l'effort produit par le contribuable dans l'aménagement de ces zones soit restitué par les investisseurs sous forme de contributions qui permettent ensuite de financer tantôt, selon les choix de telle ou telle collectivité, des politiques sociales, tantôt des politiques de transports en commun à travers le versement aux transports, etc.

Donc il y a un cercle vertueux qui s'inscrit dans une logique de libération des énergies économiques.

- Concernant la feuille d'impôt :

Nous avons en effet décidé avec la Direction de la législation fiscale de signifier, ligne par ligne, qui demandait quoi et qui payait quoi.

J'entends le message sur le fait qu'il y a la surprise pour le contribuable qui reçoit sa feuille d'impôt et qui se dit que comme cela n'existait pas avant, que c'est nouveau, le maire est responsable.

Je prends l'exemple du modeste maire que je suis, quand même depuis 1995. Je n'ai pas augmenté les impôts depuis douze ans ; d'autres collectivités ont fait d'autres choix.

C'est, de toute façon, le maire qui reçoit les récriminations : « monsieur le maire, vous avez augmenté les impôts ». Nous passons un temps fou dans nos réunions de quartier à expliquer le contraire, cela ne sert à rien.

J'entends le message – je le dis en présence de Madame la Directrice de la législation fiscale – d'essayer de montrer l'évolution, car ce qui compte pour le contribuable qui reçoit sa feuille d'impôts et qui paye sa contribution – et la France est un pays remarquable en termes de solidarité sur le plan de la contribution fiscale, puisque nous avons un taux de recouvrement des impôts qui est parmi les meilleurs au monde – est que chacun exactement puisse lire « ma collectivité, ma commune, mon intercommunalité, mon département ou ma région a évolué dans telle direction et donc son discours politique correspond aussi à l'effort qu'il a demandé en termes de contribution fiscale à l'administré contribuable, etc. »

Et je pense que nous allons dans une bonne direction : vers la transparence, la sincérité, la responsabilité partagée, et aussi vers la restauration de la confiance entre les institutions, d'une part, et les citoyens, d'autre part.

- Concernant les interrogations, l'angoisse sur les financements :

La réalité, c'est qu'aujourd'hui les collectivités locales, les communes, peuvent trouver auprès d'un certain nombre de partenaires, sur des chantiers au long cours, des maturités d'emprunt de 20 ans, de 25 ans, de 30 ans.

Ce que je dis, c'est que, vu l'évolution du niveau du déficit public et donc vu l'obligation faite aux établissements bancaires d'augmenter leurs fonds propres et tout simplement vu le fait que nous devons de toute façon réduire collectivement notre niveau de déficit, « nous » en

France mais « nous », toutes les économies avancées, le niveau d'accompagnement en termes de maturité de prêt sera très difficile à trouver à 25 ou 30 ans et il sera plus logique de la trouver à 15 ans. Cela réduira probablement à terme une partie du volume d'investissement.

Il n'y a pas à s'angoisser ou à s'inquiéter, il y a juste à anticiper. Il faut anticiper, et je pense que c'est précieux de savoir ce qu'il y a devant nous à 5 ans, à 10 ans, à 15 ans. Surtout quand on est à la tête d'une collectivité locale et qu'on a donc une responsabilité lorsqu'on lève l'impôt.

- Concernant la problématique de la modification des critères et de la répartition et la péréquation entre les communes riches et les communes pauvres :

Il y a ce débat lorsqu'on discute au sein de l'intercommunalité de la dotation de solidarité communautaire puisque c'est en fonction des critères sur, par exemple, le coefficient d'occupation des sols, le nombre de logements sociaux sur telle commune, etc.

On voit l'appauvrissement. On voit les besoins. Et en fonction des critères, on essaie d'ajuster au plus juste pour la répartition, sachant que tout le monde essaie de récupérer une partie de la DSC.

Cette proposition ne me choque pas. Je la trouve plutôt intéressante, et si la commission des finances de l'AMF la portait au sein du Comité des finances locales... En tout cas, en tant que ministre de l'Économie, je pourrai accompagner des propositions de cette nature. Je pense qu'elles vont dans la bonne direction.

- Concernant la problématique de Bâle 3 : c'est évidemment un vrai sujet.

D'abord, ce sont des réglementations qui sont imposées à tous les établissements bancaires. On a le même débat pour les assurances avec Solvency 2.

Ce qui est demandé aux banques, dont vous avez entendu parler dans le cadre des accords sur la zone euro, c'est d'augmenter leur fonds propres en juin de l'année prochaine à un niveau qu'elles auraient dû atteindre six ans plus tard, pour être plus résistantes à des chocs concernant les titres qu'elles ont en termes d'aide souveraine dans leur bilan.

C'est un effort conséquent.

Et vous soulignez un point important sur cette réglementation qui s'imposera dans le monde entier : c'est qu'en réalité, nous n'avons pas tous le même rythme, et notamment les Américains.

Je peux vous dire que les négociations sur cette problématique de l'accélération du calendrier des normes imposées aux établissements bancaires fait partie des discussions de haut niveau politique pour faire en sorte que les Américains aient le même rythme que nous.

Sur la question des fonds propres, je n'y reviens pas, c'est peut-être un peu technique.

Les Américains, avec la crise, ont monté leur niveau de fonds propres, ce qui n'avait pas été le cas chez nous puisque les banques françaises avaient mieux résisté que les banques américaines.

Mais il faut qu'on ait le même rythme et que tout le monde joue le même jeu avec les mêmes règles.

Dernier élément de réflexion sur la question de la dette, je veux vous faire partager cette conviction que quand on raisonne en

termes de déficit public, on ne parle pas seulement du déficit de l'État. On parle aussi du déficit de la Sécurité sociale et de toutes les administrations publiques.

Les normes des statistiques internationales qui permettent de juger un pays, et c'est vrai pour tous les pays, ce sont des références internationales partagées par tous, c'est « tout déficit public ».

Donc il n'y a pas d'un côté l'État qui fait mal son travail. Il n'y a pas d'un côté la Sécurité sociale structurellement en déficit, qui finance 10 % des retraites par l'emprunt, et de l'autre les collectivités locales. Ce n'est pas vrai.

Nous ne sommes pas schizophrènes. Moi, j'ai participé au gouvernement puis je l'ai quitté, puis j'y suis retourné, je l'ai quitté à nouveau, et j'y suis revenu encore ; un jour, je n'y serai plus, c'est certain. Je suis, en revanche, dans la durée, toujours maire. Et j'essaie, comme maire, d'accompagner un effort collectif mais qui n'altère pas ma capacité d'accompagner le développement de mon territoire.

- Concernant la réduction de l'investissement des collectivités locales au cours de l'année en cours, je n'ai pas tout à fait la même analyse que vous.

Je pense que la décision prise par l'État – je suis d'autant plus à l'aise pour le dire qu'à l'époque, je n'étais pas au gouvernement – elle provient aussi beaucoup du fait que le remboursement anticipé du fonds de compensation de la TVA a multiplié par 2 ou par 3, pour nos communes, le volume d'investissement qu'on avait probablement, les uns et les autres, prévu en 2008 ou 2009.

Il y a eu deux fois plus de voirie. Il y a eu un soutien à l'activité économique. Et cela a été vertueux puisque l'investissement des collectivités locales a permis à notre pays d'avoir une récession deux fois moins importante notamment qu'en Allemagne.

Cela vient bien de quelque part. Cela vient d'un maintien d'un niveau d'activité économique qui provient d'un investissement, pour une large part, public. D'où vient l'essentiel de l'investissement public ? Des collectivités locales.

C'est sûrement un élément d'explication de l'existence d'un creux dans cette période.

Et puis il y a un deuxième élément d'explication qui est très juste et partagé par tous, c'est en effet, et notamment depuis l'été, la difficulté d'accès à des financements à bon taux.

Je suis confiant dans le dispositif qui va être proposé.

La période de jonction avec les 3 milliards et les 5 milliards... Je rappelle la méthode retenue : 50 % de l'adjudication sera offerte par la Caisse des dépôts et de consignation, 50 % par les banques.

20 % de l'enveloppe des 5 milliards sera utilisable également en début d'année prochaine. Et sur les 50/50, comme il y aura un jeu, il y aura la possibilité de négocier avec les établissements prêteurs pour aller vers le meilleur taux.

Et après cette période de jonction, la mise en place du consortium public Caisse des dépôts-Banque postale trouvera son espace.

Et ensuite l'Agence publique, portée par les associations représentatives des élus locaux, prendra aussi l'espace nécessaire.

Donc c'est une passe difficile que nous traversons, mais il y a une méthode, qui est de discuter avec tous les acteurs. Et évidemment, la porte est en permanence ouverte pour améliorer les dispositifs.

**Intervention de Madame Marie-Anne MONTCHAMP,
secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la cohésion sociale**

**Madame la présidente de cet atelier,
Madame le maire,
Mesdames et Messieurs,**

C'est moi, tout d'abord, qui suis ravie d'être des vôtres ce matin pour cet atelier, tellement important parce que, au-delà de cette politique portée par la puissance publique, vous en êtes, si je puis dire, les façonneurs, les premiers acteurs, par votre capacité à comprendre les réalités de terrain.

Et Dieu sait, je l'évoquais avec mon voisin, qu'elles sont différentes selon qu'on est dans un territoire rural, dans un territoire urbain, selon qu'on vit à la montagne, au bord de la mer ou au fin fond de la Corrèze. Au bout du compte, vous êtes, à dire vrai, les premiers capteurs et les premiers orienteurs de cette politique.

J'ai vu que notamment mon ami Rémi DELATTE, maire de Saint-Apollinaire – son intervention a été évoquée il y a un instant par le président de la Fédération des Aînés ruraux – était intervenu devant vous.

J'ai écouté avec intérêt l'intervention de M. FEUILTAINE, l'adjoint au maire de Pulnoy. Et je dois vous dire que, dans ce que j'ai entendu de l'échange, vous avez parfaitement compris sur quoi devait porter ce qui est une véritable réforme, une véritable inflexion du système d'accompagnement des personnes âgées dans notre pays, sous l'effet de ce qui est un phénomène structurant, c'est-à-dire le vieillissement de la population française.

Vous avez le temps, avec la puissance publique et en étroite coordination, bien entendu, de préparer notre pays au choc qui interviendra pleinement en 2025-2030, date à laquelle effectivement nous aurons atteint ce pic du vieillissement de la population française, et les voies que vous avez esquissées dans cet atelier, ce sont en effet les bonnes.

Pourquoi ? Parce que je ne crois pas une seule seconde que ce soit par la médicalisation, et uniquement par la médicalisation, que l'on puisse traiter la question du vieillissement dans notre pays.

D'abord, parce que cela ne correspond pas du tout, Monsieur VILAIN, vous venez de le dire, à ce qu'est le vieillissement. Le vieillissement, ce sont beaucoup de nos compatriotes en bonne santé, avec de temps en temps des petits soucis dans leur autonomie, mais des soucis limités, des soucis partiels. Et tout l'enjeu de la société française, et ce n'est pas mon ami Alain VASSELE qui me démentira, lui qui connaît si bien les chiffres, tout notre enjeu collectif dans cette période de tension des financements publics, c'est évidemment de tout faire pour que le glissement qu'est le vieillissement ne se produise pas.

Nous devons opérer ensemble, Mesdames et Messieurs, un véritable effet de ralentissement de la perte d'autonomie dans notre pays. Et toute année d'autonomie gagnée pour nos compatriotes, c'est une année de dépendance évitée à la puissance publique, évitée aux responsables et élus locaux que vous êtes, ce sont des années de bonheur pour nos finances publiques. Pardon de dire les choses aussi crûment.

Je connais, somme toute, assez peu de politiques où l'intérêt des Français coïncide tellement bien avec l'intérêt des finances publiques.

C'est la raison pour laquelle même si l'effort du gouvernement, à travers le projet de loi de financement de la Sécurité sociale que nous sommes en train d'examiner, en fin de lecture, à ce stade, continue d'inscrire un effort important et un effort durable, avec un taux d'augmentation de la dépense conséquent dans une période difficile, puisqu'il est de 4,2 % en masse, ce qui est très important dans la période de tension que nous connaissons, il nous appartient d'inscrire dans la longue période ce système de prévention du glissement, de prévention de la perte d'autonomie.

Et vous avez bien raison quand vous pointez que cette prévention se fait par une politique du lien social. Je retiens là le témoignage du président de la Fédération des Aînés ruraux qui sait de quoi il parle, lui qui avec ce véritable mouvement qui structure effectivement dans le monde rural la participation des personnes qui prennent de l'âge, a réussi effectivement, dans des lieux où parfois la relation à l'autre est distendue du fait de la distance, du fait de la structure même du territoire, à maintenir cette capacité du lien social et cette capacité de participation.

L'une des premières causes de la perte d'autonomie, je crois qu'il ne faut pas se le cacher, au-delà de la pathologie, au-delà de l'accident, c'est l'isolement, et c'est l'exclusion. Et cette exclusion, elle se construit très tôt dans le parcours de la personne. C'est la raison pour laquelle, en effet, c'est dès la cessation de l'activité que nous devons orienter nos compatriotes qui prennent de l'âge vers le maintien de leur capacité de participation pleine et entière à la vie en commun.

Un effet de prévention collectif qu'il faut en effet inscrire dans nos politiques, bien sûr, mais aussi dans nos visions, dans nos comportements.

L'enjeu, c'est de gagner des années d'autonomie.

Et cela, c'est bien pour les Français, c'est bien pour nos finances publiques.

J'ajoute que, pour avoir dans le cadre du débat sur la dépendance que j'ai conduit avec Roselyne BACHELOT, porté mon bâton de pèlerin un peu partout dans notre pays, je n'ai jamais rencontré de personnes âgées s'interrogeant sur son autonomie me dire « je veux un plateau technique », « je veux une place en EHPAD ». J'ai entendu des élus me dire « aidez-nous pour l'EHPAD ». J'ai entendu des familles dire « j'aimerais trouver une place – vous savez, la place... – pour mon proche, mon parent », ce que je comprends, bien sûr. Mais je n'ai jamais entendu une personne former le projet pour l'avenir de terminer son parcours dans l'EHPAD.

C'est la raison naturellement qui m'amène à dire que la piste que vous avez évoquée, que j'ai entendue, elle est vivante dans le projet de PULNOY, très clairement, elle est vivante dans le projet... qui n'est pas qu'un projet, qui est une véritable réalisation, aujourd'hui, de Saint-Apollinaire, c'est la question de l'habitat. Mais pas l'habitat au sens industriel, pas au sens où il s'agirait de couvrir notre pays là encore d'une solution qui serait une solution unique, développée de manière industrielle, tellement cela n'a aucun sens si on est, par exemple, habitant d'une zone de montagne où, là, on pourrait effectivement avoir un logement totalement accessible, mais rester dans un isolement certain.

L'idée, c'est de proposer à nos compatriotes, à un moment où cela leur est possible encore, de faire un choix éclairé sur le lieu où ils vont vivre pendant parfois 20 ans, 15 ans, alors même qu'ils prennent de l'âge. Et il faut que ce choix éclairé, ils puissent le faire à un moment où le projet de vie est possible et où ils ont encore la pleine possibilité d'orienter leur choix.

C'est pour cela que la résidence service pour les seniors peut être dans certains cas quelque chose de particulièrement performant.

Dans d'autres cas, c'est en effet un nouveau chez-soi que l'on fait le choix, dans de bonnes conditions, d'envisager ; et parfois c'est aussi, bien sûr, le maintien à domicile avec l'aménagement du logement.

Bien sûr que c'est aussi la proximité de l'EHPAD, ce lieu technique, ce lieu de ressources, où on connaît très bien le problème de la dépendance, de la perte d'autonomie, à la condition, mesdames et messieurs, que la puissance publique s'organise pour lever tous ces verrous.

Parce que, vous le savez comme moi, même s'il y avait entre notre résidence service et l'EHPAD une porte de communication au deuxième étage, les modes de tarification et les modes d'organisation qui sont les nôtres aujourd'hui, dans leur grande verticalité, interdisent

la mutualisation des moyens : tout simplement, nous sommes aujourd'hui un peu obsédés par une vision sanitariste, pour ne pas dire hospitalo-centrée, des solutions que nous apportons à nos compatriotes et, du coup, nous fabriquons des solutions médicalisées parce que nous savons tarifer du médicalisé, parce que nous savons financer du médicalisé, et c'est pour cela qu'on finit par faire des solutions chères, qui ne sont pas les solutions les plus confortables pour les Français.

J'ajoute que quand je lis le rapport du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, qui dit tout simplement, en français dans le texte, qu'aujourd'hui, en France, il y a 3 millions de journées d'hospitalisation indues des personnes âgées qui restent à l'hôpital pour la bonne et simple raison qu'on ne sait pas où les mettre dès lors que leur état ne nécessite plus qu'elles soient prises en charge à l'hôpital, si vous faites le rapide calcul de ce que veut dire 3 millions de journées d'hospitalisation, multipliées par 700 euros/jour, vous avez, si j'ose dire, quasiment la réponse à la question d'une partie du besoin de financement pour l'accompagnement de nos compatriotes qui prennent de l'âge.

Et moi, je milite, à la place qui est la mienne aujourd'hui, pour que nous soyons capables de proposer une véritable réallocation stratégique des moyens.

Il faut aller à l'hôpital, bien sûr, mais quand c'est nécessaire. Dès qu'on n'en a plus besoin, il faut pouvoir retrouver en aval la solution par laquelle on va se rétablir.

Se rétablir physiquement, bien sûr, mais surtout se rétablir socialement, car dès lors que l'hospitalisation ou les modalités d'accompagnement consacrent la perte du lien social que j'évoquais tout à l'heure et qui a été si bien décrite par le président de la Fédération des Aînés ruraux, alors, je confirme que nous sommes proactifs dans la perte d'autonomie et que nous consacrons le glissement qui est celui du vieillissement.

Et puis au-delà de tout cela, bien entendu, il faut penser la ville, penser le village, penser l'environnement en prenant en compte cette dimension de la participation sociale.

Vous avez bien eu raison d'évoquer la loi du 11 février 2005, je la connais un peu, moi qui l'ai fait adopter en 2005 à l'Assemblée nationale et au Sénat, j'étais alors au gouvernement.

Mais ce sont les politiques d'accessibilité. Je sais qu'elles sont coûteuses. Je sais qu'elles interrogent les élus que vous êtes.

Si on ne regarde pas le coût de non-qualité qui est associé à une cité inaccessible et à un environnement inaccessible, évidemment on trouve le coût de l'accessibilité exorbitant.

Mais quand on mutualise les approches et quand on compare effectivement l'intérêt d'une mise en accessibilité raisonnée, cohérente, dans l'esprit de la loi, et les enjeux de la participation

sociale de nos compatriotes, alors on se rend compte que les coûts deviennent, de ce fait, raisonnables.

C'est la chaîne d'accessibilité que, bien entendu, il faut imaginer dans sa cohérence. Il ne sert à rien de rendre accessibles des lieux qui ne mènent nulle part. Il ne sert à rien de rendre accessible la voirie qui conduit à une médiathèque qui serait elle-même inaccessible, et réciproquement.

La cohérence de la mise en accessibilité, c'est cela le concept d'accessibilité.

J'ajoute qu'il ne s'agit pas, dans ce dont nous sommes en train de parler, uniquement d'accessibilité physique. Il s'agit aussi d'accessibilité à ceux qui, du fait de l'âge ou de la maladie, perdent leurs repères, perdent leur capacité à se situer dans leur environnement. Cela aussi, c'est le confort d'usage, et vous en êtes les artisans, si vous me passez cette expression, dans mon esprit elle est laudative.

En tout état de cause, c'est dans ce dialogue permanent entre la puissance publique qui définit les priorités, définit des orientations, et ce que vous êtes capables d'en interpréter par votre connaissance précise de ces questions que nous pouvons définir des politiques durables, soutenables et performantes.

Je conclurai, Mesdames et Messieurs, parce que je ne veux pas être ennuyeuse, mais sur ce sujet nous sommes dans un domaine réformateur.

Le vieillissement de la population française n'est pas uniquement un problème sanitaire, vous le savez mieux que quiconque. C'est un problème social et sociétal. Nous devons être capables dans la société contemporaine d'aborder la question de la chronicité des pathologies.

Le vieillissement signifie que, de temps en temps, on a des petits soucis de santé, qu'on peut vivre avec, et tout l'enjeu, c'est de vivre effectivement avec.

Si nous sommes capables de définir, ce que vous faites, un modèle vertueux dans ce domaine, alors nous serons capables de dire que l'on peut vivre avec un cancer, que l'on peut vivre avec une maladie cardiovasculaire et que l'on peut vivre avec une pathologie psychique, de la même manière qu'on peut vivre pleinement, en pleine participation, quand on a un âge avancé.

C'est ce modèle que nous construisons pas à pas ensemble.

Je terminerai en disant que dans la France de 2011 et au-delà, compte tenu de nos perspectives générales, nous ne pouvons pas faire le choix de laisser sur le bord de la route, à grands frais, tous ceux de nos compatriotes qui sont touchés par le vieillissement. Le coût de non-qualité est alors exorbitant quand on fait ce choix.

Merci de votre attention.

Intervention de Monsieur David DOUILLET, ministre des Sports

**Madame le député-maire, chère Valérie,
Mesdames et Messieurs les maires et élus,**

Tout d'abord j'aimerais vous rassurer sur cette notion d'intérêt général qui, je crois, meut un peu tout le monde, et qui guide l'action de ce ministère, avant tout.

Il y a complémentarité de nos politiques respectives, pour plus d'efficacité, surtout dans une période de crise économique et de contrainte budgétaire.

L'implication indispensable des communes et de leurs groupements est totalement évidente aujourd'hui. Vous, es communes, êtes aujourd'hui les premiers financeurs du sport en France, puisque vous le faites à hauteur de 9,3 milliards d'euros. Les maires assument, je tiens à le souligner, parfaitement leurs responsabilités dans le développement du sport pour tous. C'est un soutien massif à l'offre d'équipements sportifs : 80% des équipements sportifs sont propriété des communes. Évidemment, il y a une augmentation de la demande, et je trouve cela tout à fait logique et normal.

Face à ce rôle des communes, l'État conserve sa raison d'être sur le terrain, c'est bien évident. Nous menons une politique volontariste pour développer le sport de masse, et c'est un des points, si ce n'est le point le plus important de l'action de ce ministère, parce qu'il est bien évident qu'en termes d'éducation, de santé, de cohésion sociale, le sport a toute sa place dans notre société.

Je ne parlerai même pas de haut niveau, parce que c'est lié : plus on élargira notre base de pratiquants, plus on aura de gens qui auront cette culture du sport, et plus on aura, au bout du cycle, une élite tout à fait pertinente.

Je disais donc que le sport est éminemment important, et les associations y sont éminemment importantes : sans les 2,5 millions de bénévoles, que vous connaissez parfaitement parce que vous avez toutes et tous des associations sportives dans vos communes, le sport français n'existerait pas. C'est quelque chose de très clair, et c'est un des sujets sur lequel je veux vraiment faire porter toute l'attention du ministère ; c'est une des préoccupations du président de la République et du gouvernement que de conforter cette activité de bénévolat.

On doit mieux les reconnaître, on doit plus les aider, plus les soutenir. Pourquoi ? Ils ne sont pas en diminution, contrairement à ce que l'on pourrait croire. En revanche, il y a une différence dans le comportement, ou l'implication, qui est différente par rapport à ce qu'on a connu avant ; parce qu'un certain nombre de responsabilités inhérentes à leur action de bénévolat sont de plus en plus prégnantes, parce que, aussi, le temps est de plus en plus compté. Et puis, il y a aussi une « consommation » du sport par nos enfants qui est différente de ce qu'on a pu connaître : aujourd'hui, un enfant change très régulièrement de discipline, en tout cas dans les premiers âges.

Cela fait que les parents, qui habituellement restaient présents dans une discipline, l'approfondissaient, et se bonifiaient dans cette discipline dans le cadre de leur activité de bénévole, papillonnent maintenant, à l'image de leur progéniture, d'une discipline à une autre, sans réellement s'impliquer profondément dans ces mêmes disciplines.

Par conséquent nous nous devons de donner un nouvel élan. Et je veux concrétiser cet élan dans un appel à projet sur 1 000 jeunes bénévoles. J'ai débloqué des moyens pour financer leur formation, dans le but de les responsabiliser. Tout cela est fait de manière concomitante avec le mouvement sportif, et je crois que cet élan de 1 000 bénévoles – à peu près 10 par département, ce n'est pas non plus très compliqué à mettre en place – va donner un nouvel essor, une nouvelle crédibilité à l'activité du bénévole.

Je disais que l'État ne se désengage pas, tout du moins financièrement, dans le domaine du sport. Bien au contraire, le

budget du ministère sera pour l'année 2012 en équivalence par rapport au budget 2011. C'est vraiment signifier toute l'importance qu'a le monde du sport aux yeux du Président de la République et du gouvernement.

Le monde du sport, c'est un investissement pour l'avenir, pour notre avenir, vis-à-vis de la jeunesse, mais aussi vis-à-vis des adultes, et de nos anciens aussi. Je ne vais pas vous faire l'article de tout ce que peut apporter la pratique d'une activité physique dans une vie, mais quand on investit des moyens dans ce pan de notre société, il est bien évident qu'on se prémunit contre des problématiques liées à la santé, au comportement, qui font que les individus, les enfants se sentent beaucoup mieux dans leur peau et protégés d'une certaine façon.

Donc le budget des sports 2012 atteindra, CNDS compris, un total de 868 millions d'euros et, s'agissant plus particulièrement du CNDS, dont vous sollicitez souvent la compétence, il est maintenu à 284 millions d'euros.

Cet accompagnement stratégique de l'État auprès des collectivités territoriales est un véritable partenariat, c'est vraiment l'état d'esprit dans lequel nous voulons travailler. Nous mettons l'État au service des collectivités territoriales, c'est extrêmement important dans notre vision. Il y a une nécessité d'aiguiller les collectivités territoriales dans leurs choix d'équipements sportifs. Ce n'est pas qu'elles n'ont pas connaissance de leurs besoins, c'est qu'assez souvent, on peut être influencé – sans parti pris – sur telle ou telle discipline.

C'est pour cela que je veux mettre en place, pour affiner les décisions des collectivités territoriales, quelle qu'elles soient, un schéma de cohérence territoriale des infrastructures sportives, qui va s'appuyer sur toute la compétence du mouvement sportif, sur les états des lieux qui ont pu être faits au sein du ministère, au sein des régions, au sein des départements, pour que nous ayons une vision des infrastructures qui ont déjà été construites et qui peuvent être dans certains cas soit sur-utilisées, donc insuffisamment dimensionnées, soit sous-utilisées. Nous connaissons toutes et tous, je crois, des endroits où il y a des infrastructures qui ne tournent pas à plein, ce que j'appelle très vulgairement des gymnases froids. Manque d'organisation, manque de cohérence, manque peut-être des passerelles qui pourraient exister entre le monde de l'éducation et les associations... bref, il y a des choses à optimiser dans ce domaine.

Ce schéma de cohérence territoriale viendra compléter l'atlas national et les diagnostics territoriaux approfondis qui, je vous l'ai dit, sont en train de se mettre en place dans l'ensemble des régions. Et à cela je vais ajouter une cellule de conseil, au sein du ministère. En effet, on peut avoir déterminé une pertinence pour une infrastructure, mais quel type d'infrastructure, pourquoi, comment la construire, quelles dimensions... Vous trouverez un conseil au sein de ce ministère pour vous aider à porter ce projet, à vérifier si les financements peuvent être pertinents, vous aider à optimiser ces financements. Force est de constater – ce n'est pas une critique, ne le prenez pas de cette manière-là – que sur bien des sujets, les élus, les collectivités, par magie, par miracle, voient souvent leur addition augmenter de 20 à 30 % sur des infrastructures.

Compte tenu de la rareté de l'argent public, compte tenu de la difficulté du moment, il nous faut nous prémunir contre cela. Il y a bien des cabinets d'expertise qui peuvent faire ce travail, mais malheureusement, ils peuvent avoir un certain nombre de connexions avec les professionnels du secteur qui font que l'objectivité, quelquefois, n'est pas au rendez-vous. Il y aura de l'objectivité au sein de ce ministère pour vous aider à négocier les choses très finement. C'est important, cet argent gagné vous permettra de faire bien d'autres choses, je vous laisse imaginer tout ce que vous pourrez faire grâce à cette qualité de conseil. Je veux une expertise très fine

L'expertise peut être aussi un rempart contre quelque chose qui vous tараude, et vous avez bien raison, qui est la production de normes. C'est aussi un vrai sujet.

Au ministère, nous avons fait le choix de réformer la CERFRES, que vous connaissez bien, en renforçant la place des collectivités locales en son sein, pour qu'il y ait une vraie évaluation, une analyse des coûts-bénéfices des projets sur l'évolution des normes. C'est très important, nous nous devons d'avoir un vrai travail en amont, avec les fédérations internationales et nationales, pour vous éviter, ou anticiper les décisions qui pourraient être prises et remettre en cause ce que vous avez fait.

Encore une fois, l'argent est trop rare aujourd'hui, nous nous devons d'être d'excellents gestionnaires, et là aussi un effort va être fait. Vous aurez encore plus de place au sein de cette CERFRES, et y avoir beaucoup plus votre mot à dire, avec une présence et une représentativité accrues au sein de cette institution. Mon opinion est que l'intérêt des collectivités

territoriales réside dans le maintien de la CERFRES. C'est une instance de concertation, et la remplacer par la CCEN ne me paraît pas une bonne solution. Cette construction tripartite dans la CERFRES, je trouve qu'elle est tout à fait salubre et pertinente pour le monde du sport.

Je reste très attaché à l'idée d'une gouvernance partagée dans le domaine sportif, donc je dirai que nous sommes dans le même bateau. Si nous avons cette même philosophie du sport pour tous, je dirais vous vous êtes des acteurs essentiels, majeurs, de son développement et que votre expertise, votre regard vont susciter tout l'intérêt de ce ministère, de ce gouvernement, parce qu'il y va de notre avenir.

Merci beaucoup.

Association des maires de France Congrès 2011

Les résultats du vote

Élection du Président de l'AMF

Nombre d'électeurs inscrits :	15681
Nombre de votants :	14069
Suffrages exprimés :	13990

Les candidats à la présidence ont obtenu :

Jacques PELISSARD :	8542 voix, soit 61,06%
André LAIGNEL :	5262 voix, soit 37,61%
Gérard TARDY :	186 voix, soit 1,33%

La majorité des voix a été obtenue par Jacques PELISSARD.

Pour que le vote soit acquis au premier tour, il faut que le candidat qui a obtenu plus de 50% des voix ait aussi obtenu les voix d'au moins 25% des adhérents de l'AMF. Le nombre d'adhérents de l'AMF, à ce jour, est de 36 195. Le quart de ce nombre est de 9 048. Jacques PELISSARD ayant obtenu 8 542 voix, cette deuxième condition n'est pas remplie.

Conformément à l'article 7 des statuts de l'AMF visés par le ministère de l'Intérieur le 25 mars 2006, l'élection n'est pas obtenue au premier tour. Un deuxième tour est donc organisé.

Le bureau de vote sera ouvert mercredi 23 novembre, de 16h à 18h30, et le scrutin reprendra jeudi 24 novembre, de 8h30 à 13h.

Par ailleurs le Comité directeur a été élu avec 13 092 voix, soit 97,14 % des suffrages exprimés
(contre : 386 voix, soit 2,86 %)

Enfin, le rapport d'activité a été adopté avec 12 604 voix, soit 94,72% des suffrages exprimés
(contre : 702 voix, soit 5,28%)